

SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO-EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2007
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2007

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.487.752, un actif net de D : 3.480.316 et un bénéfice de la période de D : 32.167.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 septembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2007, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 22 octobre 2007
Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	30/09/2007
Portefeuille-titres	2 554 071
Obligations et valeurs assimilées	2 532 015
Titres OPCVM	22 056
Placements monétaires et disponibilités	927 839
Placements monétaires	201 523
Disponibilités	726 316
Créances d'exploitation	5 842
TOTAL ACTIF	3 487 752
PASSIF	
Opérateurs créditeurs	552
Autres créditeurs divers	6 884
TOTAL PASSIF	7 436
ACTIF NET	
Capital	3 318 093
Sommes distribuables	162 223
ACTIF NET	3 480 316
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	3 487 752

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2007	Période du 17/01 au 30/09/2007	Période du 07/05 au 30/06/2007
Revenus du portefeuille-titres	9	27 976	88 330	60 354
Revenus des obligations et valeurs assimilées		27 976	50 337	22 361
Revenus des titres OPCVM		-	37 993	37 993
Revenus des placements monétaires	10	7 182	9 761	2 579
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 158	98 091	62 933
Charges de gestion des placements	11	(141)	(552)	(411)
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 017	97 539	62 522
Autres produits		-	-	-
Autres charges	12	(3 911)	(7 890)	(3 979)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 106	89 649	58 543
Régularisation du résultat d'exploitation		54 384	72 574	18 190
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		85 490	162 223	76 734
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(54 384)	(72 574)	(18 190)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		59	256	197
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		1 002	(34 293)	(35 295)
RESULTAT DE LA PERIODE		32 167	55 612	23 445

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2007	Période du 17/01 au 30/09/2007	Période du 07/05 au 30/06/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(2 931)	20 514	23 445
Résultat d'exploitation	31 106	89 649	58 543
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	256	453	197
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(34 293)	(69 588)	(35 295)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 410 071	3 527 704	1 117 633
Souscriptions			
- Capital	4 431 800	6 602 300	2 170 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(40 921)	(64 453)	(23 533)
- Régularisation des sommes distribuables	97 836	152 466	54 630
Rachats			
- Capital	(2 053 000)	(3 120 500)	(1 067 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	17 808	37 783	19 976
- Régularisation des sommes distribuables	(43 452)	(79 892)	(36 440)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 407 139	3 548 218	1 141 079
ACTIF NET			
En début de période	2 141 079	1 000 000	1 000 000
En fin de période	4 548 218	4 548 218	2 141 079
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	21 030	10 000	10 000
En fin de période	33 788	33 788	21 030
VALEUR LIQUIDATIVE	134,610	134,610	101,811
TAUX DE RENDEMENT	32,22%	34,61%	1,81%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2007**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la TUNISO EMIRATIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 septembre 2007, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2007 à D : 2.554.071 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2007	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		2 469 972	2 532 015	72,75%
Obligations de sociétés	3 000	300 000	300 427	8,63%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	300 000	300 427	8,63%
Bons du trésor assimilables		1 971 538	2 026 713	58,23%
BTA 10/2013	100	98 300	103 471	2,97%
BTA 05/2022	900	875 700	896 627	25,76%
BTA 02/2015	685	699 728	724 478	20,82%
BTA 07/2017	300	297 810	302 137	8,68%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	204 876	5,89%
BTZC 10/2016	368	198 434	204 876	5,89%
Titres OPCVM		21 800	22 056	0,63%
Actions des SICAV		21 800	22 056	0,63%
SICAV AXIS TRESORERIE	210	21 800	22 056	0,63%
TOTAL		2 491 772	2 554 071	73,38%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2007 à D : 201.523 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Tenu chez la BTE sous le n°	Valeur au 30/09/2007	% Actif net
Comptes à terme	200 000		201 523	5,79%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200 000	N° 5752550601	201 523	5,79%
TOTAL	200 000		201 523	5,79%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2007 à D : 5.842 et se détaille comme suit :

	30/09/2007
Intérêts intercalaires à recevoir	598
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	5 244
Total	5 842

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2007 à D : 552 et englobe exclusivement la rémunération du dépositaire.

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2007 à D : 6.884 et se détaille comme suit :

	30/09/2007
Honoraires du commissaire aux comptes	1 275
Redevances CMF	244
Rémunération du PDG	4 349
Etat, TCL	37
Autres	979
Total	6 884

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01 juillet au 30 septembre 2007 à D : 27.976 et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2007
<i>Revenus des obligations</i>	1 026
- Intérêts	1 026
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	26 950
- Intérêts des BTA et BTZC	26 950
TOTAL	27 976

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2007 au 30/09/2007 à D : 7.182, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2007
Intérêts des comptes à terme	1 523
Intérêts des dépôts à vue	5 659
TOTAL	7 182

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01 juillet au 30 septembre 2007 à D : 141 et représente le montant de la rémunération du dépositaire

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01 juillet au 30 septembre 2007 à D : 3.911 et se détaillent comme suit :

	30/09/2007
Honoraires du commissaire aux comptes	906
Rémunération du CMF	697
Rémunération du personnel	1 707
Etat, impôts et taxes	88
Autres	513
Total	3 911

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 07 Mai 2007 au 30 Septembre 2007, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	4 431 800
Nombre de titres émis	44 318
Nombre d'actionnaires nouveaux	50

Rachats effectués

Montant	(2 053 000)
Nombre de titres rachetés	(20 530)
Nombre d'actionnaires sortants	(8)

Autres mouvements

Plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	256
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(34 293)
Régularisation des sommes non distribuables	(26 670)

Capital au 30-09-2007

Montant	3 318 093
Nombre de titres	33 788
Nombre d'actionnaires	49